

aucun fondement (7). Quoi qu'il en soit, au mois de janvier 1557, il l'épousa. Il avait 28 ans, elle en avait 30. Le mariage fut célébré par Jean de Cavaleri, confesseur du prince.

Bien que le mariage eut été contracté dans le plus grand secret, il ne put pas demeurer toujours caché aux membres de la famille impériale. Ce ne fut cependant qu'au bout de deux ans, en 1559, et on ne sait de quelle manière, que l'empereur en eut connaissance. Il s'en montra profondément irrité. Il aurait peut-être pu en demander la nullité : il ne le fit pas. Les deux époux confessèrent qu'ils avaient péché gravement contre Sa Majesté Impériale, et la supplièrent de leur pardonner. L'empereur se laissa fléchir ; il fut seulement convenu que le mariage resterait secret à perpétuité ; que les enfants, nés et à naître, demeureraient exclus de la succession princière, mais que leur avenir serait assuré. Les fils seraient pourvus, soit de dignités ecclésiastiques, soit de seigneuries que leur père achèterait avec sa fortune personnelle ; chacune des filles recevrait une dotation de 10,000 florins en capital, et Philippine elle-même un douaire de 3,000 florins de revenu. L'empereur déclara qu'il faisait grâce aux deux époux ; il confirma, de son côté, les dispositions prises pour l'entretien des enfants, assura de plus à chacun des fils un revenu annuel de 10,000 florins, et leur garantit même la succession aux biens particuliers de la Maison d'Autriche, pour le cas où cette Maison viendrait à s'éteindre tout entière. Les enfants recevraient les armoiries des Habsbourg, le titre de *d'Autriche*, et seraient complètement exemptés d'impôts et de

---

(7) HIRN. II, 316, note.